

Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB)
Vingt-troisième session

Hôtel et Centre de conférence Radisson Blu Park, Dresde Radebeul (Allemagne)
28 juin – 1^{er} juillet 2011

<http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/about-mab/CIC/CIC/23rd-session-of-the-mab-council/>

Point 5 de l'ordre du jour provisoire :
RAPPORT DU SECRÉTAIRE DU PROGRAMME MAB

1. Le présent rapport passe brièvement en revue les principaux résultats des activités menées par le Secrétariat du Programme MAB, en mettant particulièrement l'accent sur les mesures prises suite aux décisions et aux recommandations de la 22^e session du Conseil international de coordination (CIC) du Programme MAB, qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO à Paris (France) du 31 mai au 4 juin 2010. Ce rapport est fondé sur les informations dont disposait le Secrétariat au 31 mai 2011. En le présentant au CIC le 28 juin 2011, le Secrétaire du Programme MAB y inclura les éléments nouveaux susceptibles de lui avoir été communiqués dans l'intervalle.
2. Le CIC-MAB tiendra sa 23^e session à Dresde (Allemagne), 40 ans après sa première réunion à l'UNESCO en 1971. Pour commémorer le 40^e anniversaire du Programme MAB, la 23^e session du Conseil sera précédée d'une conférence internationale d'experts sur le thème « Pour la vie, pour l'avenir – Les réserves de biosphère et le changement climatique » qui se tiendra le 27 juin 2011 et dans la matinée du 28. Cette conférence internationale adoptera une Déclaration de Dresde qui donnera des lignes directrices concernant l'avenir du Programme MAB et de son Réseau mondial de réserves de biosphère (WNBR) pendant le reste de cette décennie du nouveau millénaire. Le Secrétariat du Programme MAB tient à exprimer son appréciation et sa sincère gratitude au Gouvernement allemand pour sa précieuse collaboration ainsi que pour le soutien généreux qu'il a apporté à l'organisation de la Conférence internationale et de la 23^e session du CIC-MAB.
3. Des activités commémorant le 40^e anniversaire du Programme MAB sont actuellement menées par de nombreux États membres du CIC ou ayant le statut d'observateur ; il en sera probablement question dans les rapports qui seront présentés par les États membres au titre du point 6 de l'ordre du jour – Rapports des États membres sur leurs activités s'inscrivant dans le cadre du Programme MAB. Les représentants des nombreux réseaux régionaux du MAB et de réserves de biosphère ainsi que de certains réseaux d'écosystèmes doivent également présenter leurs rapports au titre du même point de l'ordre du jour. Pour préparer les activités commémoratives du 40^e anniversaire du MAB en 2011, le Secrétariat du MAB a envoyé un questionnaire aux États membres afin de solliciter leurs idées et suggestions, comme l'avait recommandé le CIC à sa dernière session tenue au Siège de l'UNESCO à Paris en 2010. Un site Web spécial intégré à MABNet (<http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/mab40/>) donne des détails sur les diverses activités en cours pour commémorer le 40^e anniversaire du Programme MAB. Le Secrétariat souhaite connaître les commentaires et suggestions des États membres du CIC ou observateurs

pour améliorer encore davantage la présentation des informations en ligne et élargir le champ des activités menées.

4. Le 40^e anniversaire du Programme MAB et les résultats de ce programme, en particulier l'importance que revêtent les activités du WNBR dans le contexte de la préparation par l'UNESCO de la Conférence de Rio + 20 (2012) et de son suivi, ont été évoqués par plusieurs membres du Conseil exécutif de l'UNESCO lors de sa 186^e session, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation en mai 2011. Le Secrétariat sollicite des orientations auprès du CIC et des délégations observatrices quant aux moyens de mettre à profit l'intérêt ainsi manifesté pour renforcer et améliorer encore davantage la visibilité du Programme MAB et de son WNBR, en particulier dans le cadre des débats de la 187^e session du Conseil exécutif (septembre-octobre 2011) et de la 36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO (octobre-novembre 2011) sur la programmation et les priorités budgétaires pour la période biennale 2012-2013. À la suite de négociations entre le Secrétariat du MAB et le Secrétariat de la Conférence générale de l'UNESCO, il a été décidé de faire du 3 novembre 2011, durant la Conférence générale, une journée spéciale consacrée au MAB et au WNBR pour commémorer le 40^e anniversaire du Programme MAB. Une exposition, des films et des conférences sont prévus, de même qu'une réception lors de laquelle seront proposés des aliments, des boissons et des spécialités provenant des réserves. Le Secrétariat sollicite l'accord du CIC pour faire officiellement du 3 novembre 2011 « La journée du MAB et des réserves de biosphère » à l'occasion de la 36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, et pour inviter tous les États membres de l'UNESCO à collaborer avec le Secrétariat à l'organisation d'événements qui illustrent le travail accompli par le MAB dans le passé, mais annoncent aussi un avenir consacré à la pratique du développement durable.

5. Lors de sa 35^e session (2009), la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la résolution 35 C/31, fondée sur un projet de résolution proposé par l'Allemagne et appuyé par plus de 30 États membres de l'UNESCO, dans laquelle elle demandait à la Directrice générale de l'UNESCO de promouvoir la visibilité et la reconnaissance du MAB et du WNBR en tant que plates-formes du développement durable au sein de l'UNESCO et dans l'ensemble du système des Nations Unies. Dans la même résolution, il était demandé qu'un rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013) soit soumis à la Conférence générale de l'UNESCO à sa 36^e session. Ce rapport sera fondé sur l'évaluation intérimaire de l'exécution du Plan d'action durant les trois premières années (2008-2010), qui doit être examinée par le CIC à sa 23^e session au titre du point 7 de l'ordre du jour et à la lumière des décisions et recommandations du Conseil concernant ce rapport.

6. L'évaluation à mi-parcours de l'exécution du Plan d'action de Madrid durant la période 2008-2010 fait ressortir des éléments positifs mais aussi des points faibles ; certains réseaux comme le réseau ibéro-américain ont entrepris une évaluation exhaustive de la mise en œuvre du Plan d'action entre 2008 et 2010 en Amérique latine et aux Caraïbes grâce au soutien qu'a bien voulu apporter le Chili, qui a coordonné l'envoi des questionnaires et fait la synthèse des réponses reçues. Cette évaluation à mi-parcours réalisée à partir de l'information obtenue de 147 Comités nationaux du MAB et de réserves de biosphère, a été présentée et discutée à la 1^e Conférence Ibéro-américaine de réserves de biosphère tenue en novembre 2010 à Porto Morelos, Mexique, avec plus de 250 participants. Cette 1^e Conférence Ibéro-américaine de réserves de biosphère, généreusement soutenue par les gouvernements espagnol et mexicain, a donné lieu à un Plan d'Action aux objectifs et actions en étroite relation avec le Plan d'Action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013), et à la Déclaration de Porto Morelos qui souligne l'importance des réserves de biosphère pour un développement durable dans le contexte de changement climatique global. Durant la dernière réunion du réseau AfriMAB qui s'est tenue à Nairobi en septembre 2010, 25 pays ont rendu compte de l'exécution du Plan d'action au niveau des pays. De nouvelles informations peuvent découler des prochaines réunions régionales comme celle du réseau EuroMAB qui doit avoir lieu dans la réserve de biosphère du Lac Vänern (Suède), immédiatement après la 23^e session du CIC-MAB à Dresde (Allemagne). Toutefois, en ce qui concerne de nombreuses régions du monde, les réponses reçues par le Secrétariat aux

questionnaires n'ont porté que sur un nombre limité de pays et de réserves de biosphère ; le processus d'évaluation devra donc être nettement amélioré sur ce point d'ici l'évaluation finale du Plan d'action, prévue en 2014.

7. Il est évident que l'exécution du Plan d'action de Madrid nécessite un engagement résolu de la part des autorités responsables des réserves de biosphère, des comités nationaux et points focaux du MAB ainsi que des commissions nationales pour l'UNESCO. Plus de la moitié des 31 objectifs du Plan d'action relèvent au premier chef de la responsabilité de ces autorités nationales et locales. Compte tenu des enseignements tirés de l'évaluation à mi-parcours (2008-2010), le Secrétariat souhaite demander à ces autorités nationales et locales de s'engager plus résolument à améliorer la mise en œuvre du Plan d'action entre 2011 et 2013. Le Conseil souhaitera peut-être inviter le Conseil exécutif et la Conférence générale de l'UNESCO à demander aux États membres d'envisager de consacrer des investissements appropriés au renforcement des commissions nationales pour l'UNESCO, des comités et des points focaux nationaux du MAB ainsi que des autorités responsables des réserves de biosphère, afin d'améliorer la mise en œuvre du Plan d'action entre 2011 et 2013 et de lier ces investissements aux travaux menés dans le cadre des programmes nationaux et locaux appropriés de développement durable.

8. Divers aspects de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, par exemple la stratégie de communication avec ses dimensions mondiales, nationales et locales, nécessitent des ressources et des capacités accrues au-delà de 2011. Le Secrétariat espère que certaines des activités commémoratives du 40^e anniversaire dopèrent les capacités du Secrétariat et des États membres dans des domaines liés aux communications, à l'échange d'informations et au partage de connaissances et d'enseignements en rapport avec la pratique du développement durable dans les réserves de biosphère. L'intérêt croissant pour les échanges entre réserves de biosphère facilitera les choses à cet égard ; le Secrétariat note avec satisfaction que, dans le cadre d'un échange, des représentants de réserves de biosphère de la République de Corée et du Viet Nam visiteront des réserves de biosphère allemandes immédiatement avant la Conférence internationale et la 23^e session du CIC-MAB à Dresde (Allemagne).

9. L'importance que revêtent les initiatives nationales et locales pour la mise en œuvre des activités du MAB et du WNBR est à l'origine du document joint en Annexe 1 au document de travail SC-11/CONF.202/8 et qui est censé remplacer le texte antérieur contenant des lignes directrices pour l'établissement de comités nationaux du MAB. Le Groupe international de soutien (GIS), créé en 2009 par le CIC-MAB à sa 21^e session et autorisé par celui-ci à sa 22^e session (2010) à examiner, sous la présidence du Vice-Président du Bureau du CIC-MAB pour la région arabe, M. Mohamed El-Zahabi, toutes les révisions des documents statutaires relatifs au MAB et au WNBR, a recommandé que le CIC ne considère pas l'Annexe 1 du document SC-11/CONF.202/8 comme un texte statutaire. Le GIS a proposé plutôt que les États membres soient invités à examiner ce document et à formuler des suggestions concernant sa révision et sa finalisation, de façon à permettre aux États membres de s'en inspirer pour mener les activités MAB et WNBR au niveau national. Le CIC souhaitera peut-être adopter les recommandations du GIS et également demander aux États membres de lui rendre compte à sa 24^e session, en 2012, de leurs efforts pour mettre en œuvre les suggestions formulées dans l'Annexe 1 du document SC-11/CONF.202/8.

10. Les activités du MAB et du WNBR ont également reçu un appui dans de nombreux pays cibles de l'initiative « Unis dans l'action », par exemple au Cap-Vert, au Rwanda, en Tanzanie et au Viet Nam. Ces activités, dans le cadre desquelles le Secrétariat du MAB a apporté un soutien aux efforts des bureaux régionaux, multipays et nationaux de l'UNESCO, ont renforcé les capacités et aidé à mieux comprendre la pertinence du MAB et du WNBR pour les initiatives prises au niveau national dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité et du développement durable. L'expérience de ces pays peut en aider d'autres à mieux articuler le MAB et le WNBR comme plates-formes pour des initiatives et des programmes nationaux et locaux en faveur du

développement durable dans le cadre du PNUAD et d'autres dispositifs de coordination entre organismes multilatéraux au niveau des différents pays.

11. Sous la présidence de M. Mohamed El-Zahaby, le GIS a également examiné les statuts du Comité consultatif international pour les réserves de biosphère ainsi que ceux du Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) joints en Annexes 2 et 3, ainsi que 4 et 5, respectivement, au document SC-11/CONF.202/8. Ces annexes comprennent les versions actuelles des statuts à l'examen et la version indiquant toutes les modifications apportées aux statuts à la suite de quatre réunions du GIS ; chacune des réunions du GIS a rassemblé en moyenne 30 à 40 délégations de membres du CIC et d'observateurs. Sauf indication contraire, toutes les modifications proposées ont été acceptées à l'unanimité par les États membres présents aux débats du GIS. Le Secrétariat invite le Conseil à adopter les statuts du Comité consultatif international pour les réserves de biosphère et ceux du Conseil international de coordination du MAB, avec toutes les autres modifications que le CIC jugerait nécessaires, de sorte qu'ils puissent être examinés en vue de leur adoption lors des sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale de l'UNESCO qui auront lieu au Siège de l'UNESCO entre septembre et novembre 2011. Une fois que la Conférence générale de l'UNESCO aura adopté les statuts du Conseil international de coordination du MAB, le CIC pourra envisager, à sa 24^e session en 2012, d'apporter les modifications appropriées à son règlement intérieur.

12. Le GIS a également comparé les dispositions du Cadre statutaire du WNBR avec la vision, la mission, les mesures et les objectifs énoncés dans le Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013). Tout en notant que certains objectifs du Plan d'action vont au-delà du champ couvert par le Cadre statutaire du WNBR, il a estimé que le CIC devrait reporter toute révision de ce Cadre statutaire jusqu'à ce que le Plan d'action ait été pleinement mis en œuvre et que ses résultats aient fait l'objet d'une évaluation finale en 2014.

13. Le CIC examinera les recommandations de son Bureau concernant les nouvelles propositions de désignation de réserves de biosphère et l'extension ou la modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial au titre du point 8 de son ordre du jour. Le Bureau doit examiner les recommandations du Comité consultatif international pour les réserves de biosphère qui s'est réuni au Siège de l'UNESCO à Paris en février 2011 afin d'étudier ces propositions en détail. Le CIC sera également informé de la décision d'un État membre, l'Australie, de retirer un de ses sites (Île McQuarie) du Réseau mondial parce que le site en question ne répond pas aux critères fixés par le Cadre statutaire de 1995 pour le Réseau mondial de réserves de biosphère.

14. L'examen périodique des réserves de biosphère revêt une importance croissante dans l'optique de garantir la qualité du travail accompli dans les différentes réserves de biosphère. Les recommandations du Comité consultatif international à ce sujet, formulées aussi bien dans une perspective générale que pour tel ou tel site pour lequel des rapports ont été soumis par les États membres en 2010, figurent en détail dans le document SC-11/CONF.202/7. À la suite de débats approfondis sur ce sujet l'année dernière, le Secrétariat a été en relation avec les États membres et a reçu des informations complémentaires sur les plans des pays concernant la réalisation d'examens périodiques ainsi que sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans les rapports. Plus d'une centaine de sites restent néanmoins dans la catégorie des réserves de biosphère n'ayant jamais fait l'objet d'examens périodiques. Le Comité consultatif international pour les réserves de biosphère a recommandé que le CIC envisage d'inviter les pays qui n'ont jamais soumis certaines réserves de biosphère à des examens périodiques à retirer ces sites du Réseau mondial. Le CIC souhaitera peut-être rappeler qu'à sa dernière session de 2010, il a fixé à 2013 l'échéance à laquelle les pays qui n'ont jamais procédé à un examen périodique devront informer le Secrétariat du MAB de leurs plans et communiquer un calendrier pour mener à bien cet examen, à l'issue duquel il pourra être décidé de retirer un site du WNBR.

15. Le CIC se souviendra sans doute qu'au cours des débats sur ce point de l'ordre du jour de sa dernière session, l'Autriche a fait remarquer que plusieurs réserves de biosphère désignées

avant 1995 avaient peu de chances d'être reconfigurées de manière à répondre aux critères de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire pour le Réseau mondial et elle a offert d'accueillir une réunion pour discuter de l'avenir de ces sites afin qu'ils gardent un certain statut dans le cadre du Programme MAB. Cette réunion a été organisée au Siège de l'UNESCO en février 2011 avec la participation de membres du Comité consultatif international pour les réserves de biosphère et de deux spécialistes autrichiens, afin d'envisager l'inclusion éventuelle de ces sites dans une catégorie distincte appelée provisoirement « Sites de recherche du MAB ». La réunion a recommandé au CIC que l'intitulé opérationnel de ces sites soit « sites de soutien/étude pour le Programme MAB » et que les critères de sélection à leur appliquer soient fixés par le Comité consultatif pour les réserves de biosphère (voir à ce sujet le document SC-11/CONF.202/12). Le CIC pourra examiner ces recommandations et conseiller au Secrétariat les mesures à prendre pour approfondir la question tout en évitant les retombées négatives que serait susceptible d'entraîner la création d'une nouvelle catégorie de sites parallèlement au Réseau mondial.

16. Le groupe de travail électronique présidé par le président du Comité national français du MAB, le professeur Robert Barbault, a avancé quelque peu dans la révision des formulaires de présentation de candidature et d'examen périodique. Un état de la question sera fourni durant la session du Conseil. Le Secrétariat mettra prochainement en ligne les projets révisés de ces deux formulaires sur MABNet, tous les États membres étant invités à faire connaître leurs commentaires, de façon qu'une version de synthèse puisse être soumise à l'examen du Comité consultatif international pour les réserves de biosphère à sa prochaine réunion au début de 2012. Sur la base des recommandations découlant de cette réunion du Comité consultatif, des versions révisées des deux formulaires seront soumises à l'examen du CIC-MAB lors de sa 24^e session en 2012.

17. Le CIC recevra de son Bureau les recommandations concernant les lauréats des bourses du MAB pour jeunes scientifiques : ils seront dix à bénéficier des bourses financées au titre des contributions régulières de l'UNESCO et deux à recevoir les récompenses spéciales accordées par le Gouvernement autrichien dans le contexte de l'Année internationale des forêts en 2011. L'Autriche a déjà financé en 2010 deux prix supplémentaires analogues à l'occasion de l'Année internationale de la biodiversité. À la suite de la participation de l'UNESCO aux activités de l'Année internationale de la biodiversité en 2010, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui s'est tenue à Nagoya (Japon) en octobre 2010, a adopté une initiative conjointe CDB-UNESCO sur la diversité biologique et culturelle. Le Comité consultatif international pour les réserves de biosphère a recommandé que M. Nazir Hani (Liban) reçoive le Prix Michel Batisse récompensant des études de cas sur les réserves de biosphère ; les membres du Bureau ont approuvé cette recommandation, et M. Nazir Hani (Liban) est ici à Dresde pour présenter son étude de cas au CIC dans le cadre du point 12 de l'ordre du jour.

18. Conformément à la priorité générale que l'UNESCO accorde à l'Afrique, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre en Afrique depuis la conclusion de la dernière session du CIC en juin 2010. La gouvernance du réseau AfriMAB a été renforcée par l'adoption de sa Charte et de ses statuts et par l'élection d'un Bureau pour une durée de deux ans. Un groupe de réserves de biosphère d'Afrique de l'Est a été créé pour soutenir les initiatives transfrontières dans cette sous-région. Des activités de renforcement des capacités concernant le commerce du carbone et des questions liées à REDD+ ont été menées aux niveaux régional et subrégional. L'École régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux, connue sous son sigle français ERAIFT, à Kinshasa (République démocratique du Congo – RDC), a accueilli 30 élèves d'une dizaine de pays africains en 2010-2011. Durant la période 2009-2013, l'ERAIFT a prévu de former plus d'une centaine de professionnels africains et s'est engagée à faire en sorte que le dernier groupe qui sera formé en 2012-2013 comprenne en nombre égal des stagiaires de pays d'Afrique anglophones et de pays francophones. L'ERAIFT a accueilli la première réunion de coopération Sud-Sud pour les forêts tropicales en décembre 2010 à Kinshasa (RDC) conformément à un mémorandum d'accord signé avec l'Université fédérale de Para, Belem (Brésil) et le Comité national indonésien du MAB au moment de la 21^e session du CIC-MAB qui s'est tenue sur l'Île de Jeju (République de Corée) en 2009. Un programme de travail prévoyant

l'échange d'élèves et de personnel a été établi ; il sera discuté et affiné lors de la deuxième réunion, qui doit avoir lieu en Indonésie en septembre 2011. Le Directeur de l'ERAIFT coopère étroitement avec le Secrétariat du MAB et le Bureau de l'UNESCO de Kinshasa (RDC) à l'élaboration d'une étude de faisabilité en vue de la création d'un centre de l'UNESCO de catégorie 1 à l'ERAIFT ; cette étude de faisabilité doit être soumise à l'examen du Conseil exécutif de l'UNESCO à sa prochaine session en septembre-octobre 2011.

19. Le Secrétariat tient à remercier l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature d'avoir organisé un atelier de formation spécial à l'intention des directeurs de réserve de biosphère, en marge de la 23^e session du CIC à Dresde (Allemagne). Le projet UNESCO-MAB/PNUE-FEM de renforcement des capacités au niveau des autorités et des communautés de six réserves de biosphère d'Afrique de l'Ouest, qui s'est achevé en 2009, a récemment fait l'objet de commentaires très positifs à l'issue d'une évaluation indépendante, ce qui a encouragé le Secrétariat à envisager le lancement d'autres projets de ce genre en vue de renforcer les activités du MAB et du WNBR en Afrique. L'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature a invité le Secrétariat du MAB à participer en novembre 2011 à une mission conjointe qui a pour but de combiner l'application du concept de réserve de biosphère avec la coopération transfrontières en vue de favoriser la conservation de la biodiversité et le développement durable en Afrique australe.

20. Après les encouragements prodigués par le CIC-MAB à sa 22^e session, le Secrétariat du MAB a contribué activement à la création d'un groupe de travail ad hoc à composition non limitée chargé d'examiner des thèmes liés au MAB, au WNBR, à l'économie verte et au développement durable. Un groupe de travail sur les écosystèmes urbains a été mis en place, rassemblant des personnes ayant participé au Colloque organisé par l'UNESCO-MAB, SCOPE et l'Académie chinoise des sciences (CAS) sur le thème « Futurs centres urbains, écosystèmes et bien-être humain » qui s'est tenu à Shanghai (Chine) à la fin d'octobre 2010. Les États membres du CIC et observateurs souhaiteront peut-être consulter le site Web <http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/ecological-sciences/specific-ecosystems/urban-systems/> pour en savoir plus sur les résultats de ce colloque et les travaux prévus du groupe de travail sur les écosystèmes urbains. Un autre groupe de travail est en cours de mise en place autour du thème « Ressources de la Terre et réserves de biosphère », sur la base des résultats d'un atelier d'une journée qui s'est tenu au Siège de l'UNESCO le 15 février 2011 et qui a rassemblé certains experts du Comité consultatif international pour les réserves de biosphère et du Bureau du Programme international de géosciences de l'UNESCO ainsi que quelques représentants de l'industrie minière. Ce groupe de travail examinera d'importantes questions de développement durable liées à la prospection et à l'exploitation de ressources minérales et de gisements de pétrole et de gaz dans les réserves de biosphère. La création d'autres groupes de travail de ce type traitant de thèmes comme le tourisme est actuellement à l'examen.

21. Le Secrétariat du MAB a contribué à la formulation de l'Initiative de la Directrice générale pour faire face au changement climatique, qui entend notamment préconiser l'utilisation des réserves de biosphère et des sites du patrimoine mondial dans le cadre des initiatives REDD (réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts) et REDD+ (initiatives REDD conjuguées à la poursuite des OMD et d'autres buts et objectifs des Nations Unies). Le Secrétariat communique avec le PNUD, le PNUE et la FAO, qui constituent l'ONU-REDD, ainsi qu'avec des gouvernements tels que celui de la Norvège, qui soutiennent énergiquement les actions en faveur de la conservation des forêts tropicales. Le Secrétariat participe activement aux discussions avec des partenaires du secteur privé, souvent par l'intermédiaire des comités nationaux du MAB et des coordonnateurs des réserves de biosphère, dans des pays comme la Suède et le Royaume-Uni, pour étudier la possibilité de nouveaux partenariats en vue de faire des réserves de biosphère des sites expérimentaux pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans le contexte du développement durable.

22. Les partenariats, tant avec le secteur public et le secteur privé qu'avec des organisations de la société civile, revêtiront une importance de plus en plus critique pour la conduite des activités du MAB et du WNBR, notamment pour la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid entre 2011 et 2013. Les prochaines années s'annoncent difficiles sur le plan financier étant donné que les ressources budgétaires pour le Programme ordinaire de l'UNESCO devraient diminuer en valeur réelle du fait des mesures d'austérité prises par de nombreux pays tant développés qu'en développement. Le Secrétariat du MAB a eu la grande chance de recevoir un soutien considérable, en sus du budget ordinaire de l'UNESCO, de la part de l'Espagne en particulier, qui a versé une contribution d'environ 2 à 3 millions de dollars des États-Unis par exercice biennal pour l'exécution du Plan d'action. D'autres pays comme l'Allemagne, qui accueille les événements liés au 40^e anniversaire et plusieurs autres initiatives évoquées dans le présent rapport, apportent également un soutien régulier. Le CIC souhaitera peut-être attirer l'attention sur l'article IX, paragraphe 3 des Statuts actuels du MAB (ou l'article IX, paragraphe 4 des Statuts révisés proposés) qui prévoit la possibilité pour les États membres de verser des contributions réservées ou volontaires pour la mise en œuvre des activités du MAB et du WNBR aux niveaux mondial, national et local, et encourager tous les États membres à envisager de contribuer au financement commun qui permettra de faire du MAB et du WNBR des plates-formes mondiales pour la mise en pratique du développement durable.

23. Les membres du CIC examineront les dates et lieu de la 24^e session du Comité au titre du point 13 de l'ordre du jour. Il importe qu'ils ne perdent pas de vue que la Conférence de Rio + 20 doit avoir lieu du 4 au 6 juin 2012. Afin que les États membres et les réseaux d'écosystèmes du MAB et de réserves de biosphère ainsi que le Secrétariat et ses partenaires puissent tirer le meilleur parti de cet événement majeur pour mettre en lumière le travail du MAB et du WNBR, le CIC souhaitera peut-être tenir sa 24^e session quelques semaines après la conférence de Rio + 20, ce qui permettrait également au Secrétariat d'intégrer les messages clés découlant de cette conférence dans les débats de la 24^e session du CIC-MAB.

24. Les membres du CIC ainsi que les États ayant le statut d'observateurs sont invités à commenter le contenu du présent rapport et également à émettre des suggestions et des avis concernant les activités et initiatives futures. Le Secrétariat sollicite en particulier des orientations au sujet des propositions précises formulées dans le présent document, notamment aux paragraphes 3, 4 et 7. Les suggestions du Secrétariat concernant les questions à aborder au titre des différents points de l'ordre du jour seront dûment prises en considération lors de l'examen desdits points.